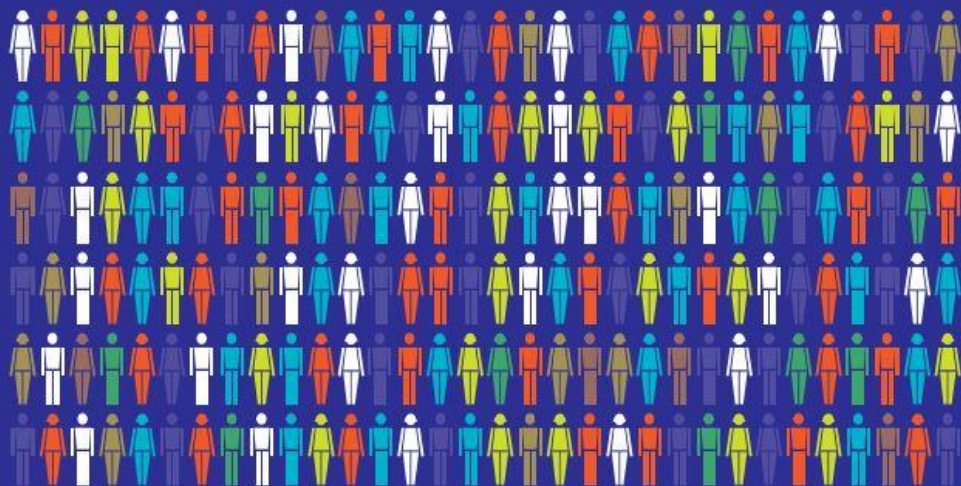




LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES EN INDRE-ET-LOIRE

RESTITUTION DU QUESTIONNAIRE PUBLIC -EDITION 2020-

Délégation Départementale aux droits des femmes et à l'égalité





Rapport de passation

Après nettoyage, la base de données contient 5854 réponses traitables. C'est un effectif très important pour une enquête par questionnaire de ce type. Cela illustre le vif intérêt des personnes sur la thématique des violences faites aux femmes.

Avant propos - L'échantillon est-il « représentatif » ?

La méthode de passation de l'enquête a permis de constituer un vaste échantillon de personnes intéressées et/ou concernées par cette thématique. L'enquête offre une source précieuse de récits d'expériences et de propositions concrètes pour répondre à la problématique des violences faites aux femmes. L'échantillon est donc d'intérêt, la base mérite d'être analysée de manière approfondie.

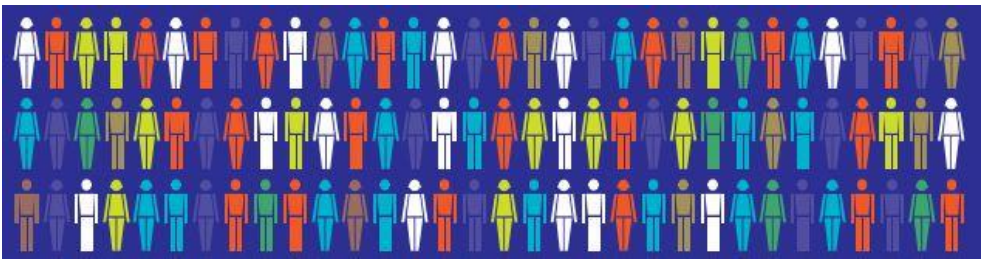
En revanche, certaines **limites statistiques** sont à mentionner afin d'éviter toute erreur d'interprétation.

Premièrement, le fait que les répondants se soient auto-sélectionnés conduit à ce que la probabilité d'apparaître dans l'échantillon n'est ni purement aléatoire, ni contrôlée par une base de sondage raisonnée (méthode des quotas par exemple). De ce fait, on ne peut pas parler en l'état d'un échantillon représentatif mais de variables. L'intérêt pour la question des violences faites aux femmes semble très partagé par les répondants (plus de 40% s'intéressent « toujours » aux informations relatives aux violences faites aux femmes) et c'est probablement l'un des ressorts de leur participation à l'enquête. Dès lors, les personnes indifférentes à la thématique l'ont probablement été également au questionnaire.

Deuxièmement, la sollicitation des étudiants de l'université de Tours a démultiplié les réponses de personnes jeunes, citadines et plutôt de sexe féminin. Cela déforme considérablement l'échantillon.

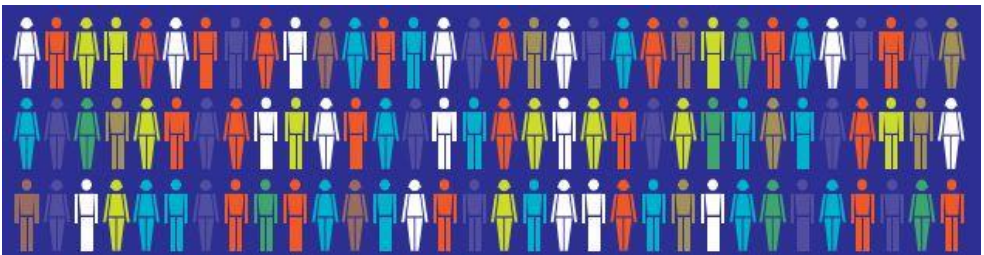
Cela n'enlève rien à l'intérêt des réponses, mais il faut clairement avoir à l'esprit qu'en l'état, il est **impossible d'extrapoler les résultats de l'enquête**, à toute la population de l'agglomération tourangelle, du département, de la région etc. par exemple.

Ce rappel est particulièrement important s'agissant du niveau très élevé des violences subies. L'enquête assoit la conviction que cette problématique est de première importance mais le chiffre lui-même (une femme sur deux) ne peut être généralisé sur la seule base de cette enquête. Dans la réalité, il est peut-être beaucoup plus élevé, ou beaucoup moins, sans que nous disposions de moyens statistiques de l'évaluer. Par ailleurs, nous n'avons pas fait état des propositions extrêmes et inappropriés de certains répondants. Les résultats purement statistiques de l'enquête sont donc à interpréter avec prudence. Malgré tout, ce questionnaire reflète un manque de connaissance sur ce qui existe déjà en Département.



Sommaire :

Introduction	3
Le profil des répondant.e.s	4
Définitions	5
Lutter contre les violences faites aux femmes	6
Le harcèlement de rue	10
Le harcèlement au travail	14
Les auteurs de violences conjugales	18
Les co-victimes (les enfants) de violences conjugales	22
Niveau d'information des violences	26
Le questionnaire	30





Objectifs de la restitution :

- ~ **Rendre compte de la parole des citoyens** d'Indre-et-Loire sur les violences faites aux femmes.
- ~ **Mesurer la connaissance des répondants** sur les violences faites aux femmes.
- ~ **Inventorier les idées fortes** qui sont énoncées.
- ~ **Qualifier les besoins d'information** de la population.
- ~ **Mettre en place des actions de communication et d'information.**
- ~ Permettre aux membres du réseau de **prendre la mesure de ce que les répondants expriment et communiquer en conséquence.**

Lecture du rapport :

- ~ Le document est classé par **thématiques**, chaque thématique traduit l'analyse de plusieurs questions diffusées (2 à 4 questions par thématique).
- ~ **La page de garde** de chaque chapitre est composée d'un « **nuage de mots** » traduisant les mots les plus utilisés par les répondants aux questions ouvertes de la thématique.
- ~ **Les analyses** des réponses sont accompagnées de **graphiques ou tableaux** reflétant les données de manière plus visuelles.
- ~ L'analyse est suivie de « **propositions illustratives** » classant les réponses par une analyse de mots clés. Des exemples de mots clés sont suivis de citations de répondants, les numéros précédant ces citations correspondent à l'identification du répondant (puisque tout est anonymisé).
- ~ Les encadrés « **quelques propositions qui se démarquent** » reflètent des réponses qui apportent des idées originales de citoyen.ne.s.
- ~ Les encadrés « **en bref** » traduisent un résumé de la thématique en quelques points.

Réalisation et traitement :

Réalisation et diffusion du questionnaire : Nadine LORIN et Sandra FONTAINE

Délégation départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité Femme/Homme (DDFE 37)

Nadine Lorin : Déléguée départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité Femme/Homme

02.47.33.12.80 – 07.86.52.28.54 - nadine.lorin@indre-et-loire.gouv.fr

Sandra Fontaine : collaboratrice à la DDFE – 02.47.33.12.81 – sandra.fontaine@indre-et-loire.gouv.fr

Traitement des données et rédaction du rapport : Anaïs FORTIER

Stagiaire à la DDFE - Etudiante en Master II de Sociologie à la Faculté des Tanneurs à Tours –

anaïs.fortier@gmail.com - In : www.linkedin.com/in/anaïs-fortier-3386631ab

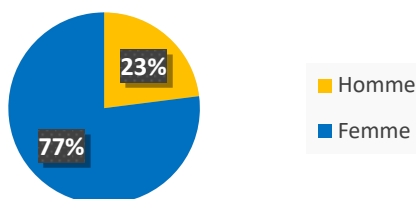


Le profil des répondant.e.s :

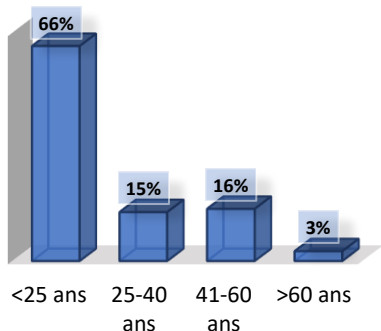
Les femmes sont très majoritaires

Les femmes sont très majoritaires dans l'échantillon (77%). Ce fait découle logiquement de la thématique de l'enquête, mais cette surreprésentation a encore été accentuée par la passation du questionnaire auprès des étudiant.e.s de l'Université de Tours, qui sont à 60% des femmes.

Répondant.e.s par sexe



RÉPONDANT.E.S PAR ÂGE



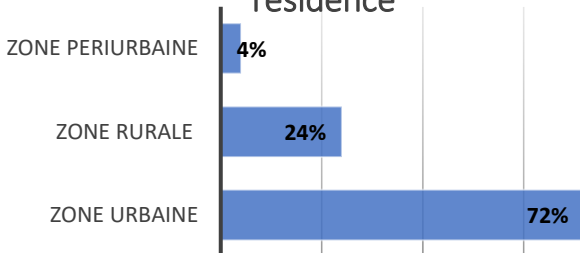
Deux tiers des répondant.e.s ont moins de 25 ans

En matière d'âge également, la passation auprès des étudiant.e.s de Tours a fortement déformé l'échantillon, en donnant aux moins de 25 ans une place prédominante. Le tiers restant se divise essentiellement en deux groupes homogènes (25-40 et 41-60). Les plus de 60 ans sont peu nombreux à avoir répondu (153 personnes, ce qui n'est pas négligeable).

Une large majorité de citadins

Les résident.e.s en zone urbaine sont très majoritaires dans l'échantillon. Les trois quarts des répondant.e.s vivent en zone urbaine ou périurbaine, et un peu moins d'un quart des répondant.e.s déclare vivre en

Répondant.e.s par lieu de résidence



LE PROFIL TYPE D'UN.E REpondant.E : une jeune femme citadine de moins de 25 ans.



Définitions :

Définitions des violences données à la question : « Avez-vous déjà subi des violences au cours de votre vie ? »

Les violences faites aux femmes peuvent-être :

- Psychologiques (harcèlement moral, humiliations, insultes, menaces)
- Physiques (bousculades, tirage de cheveux, coups, toutes sortes de blessures),
- Sexuelles (attouchements et viol. Le viol dans le cadre du mariage ou du Pacs est puni par la loi)
- Économiques ou administratives (privation de ressources financières et maintien dans la dépendance, privation de papiers...).

Violences physiques et violences morales (symboliques) :

En droit pénal, le terme « violences » désigne l'ensemble des infractions constituant une atteinte à l'intégrité physique ou psychique des personnes (articles 222-7 et suivants et R. 625-1 du Code pénal). Ces violences peuvent tout aussi bien être corporelles, matérielles que morales (par l'effet de l'intimidation ou de la peur inspirée...).

Violences conjugales :

Les violences conjugales sont celles qui s'exercent à l'encontre d'un conjoint ou concubin, que le couple soit marié, lié par un PACS, en concubinage ou même séparé. Il peut s'agir de violences psychologiques (mots blessants, insultes, menaces, cris), physiques (coups, blessures), administratives et/ou économiques (privation de papiers, dépendance financière...) ou sexuelles (agression sexuelle, viol).

Le harcèlement sexuel/sexiste :

LOI n°2018-703 du 3 août 2018 - art. 11 LOI n°2018-703 du 3 août 2018 - art. 13

Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

Les faits mentionnés sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Le harcèlement moral au travail:

Définition (L. 1152-1 du code du travail) : aucun salarié ne doit subir des agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique et/ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel.

Sanction pénale : (art. 222.33.2 du code pénal) le fait de harceler autrui par des agissements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel, est puni de 1 an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.



LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

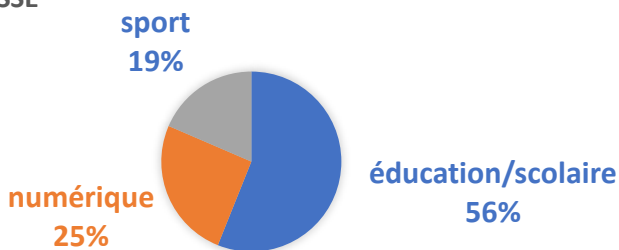




3313 personnes ont proposé des actions sur *la prévention et l'éducation auprès des jeunes qui permettraient de mieux lutter contre les violences faites aux femmes*. Nous avons réuni ces propositions en 3 lieux.

Plus de la moitié des répondant.e.s estiment qu'on peut lutter contre les violences faites aux femmes en agissant auprès de la jeunesse, en renforçant l'éducation. Un quart des répondant.e.s estime que cette prévention peut être facilitée par l'utilisation du numérique. Enfin, 19% estiment que la prévention peut se faire à travers le sport.

SENSIBILISER LA JEUNESSE



Quelques propositions illustratives :

Éducation/scolaire : apprendre, parler, expliquer, stéréotypes, égalité, école, établissements...

n°3056: "Sensibiliser dès le plus jeune âge les enfants, prévenir, communiquer souvent au cours de formation à l'école pour expliquer comment, pourquoi, ou le harcèlement est. Savoir comment agir quand on est victime, et qu'elles sont les peines encourues. »

Numérique/visuel : internet, TV, radio, vidéo, court-métrage, cinéma...

n°37: "Utiliser des sources d'informations fluides telles qu'internet, et autres réseaux sociaux"

Sport : sport de combat, self-défense, théâtre, sport, jeux...

n°1237: "enseigner la self-défense"

Quelques propositions qui se démarquent :



- Suggérer l'utilisation d'objets (ourson, poupons...) comme lors d'auditions d'enfants pour qu'ils ou elles puissent formaliser les choses
- Créer des journées de sensibilisation dans les écoles (tel que la Casa de la Igualdad en Espagne)
- Organiser des rencontres entre des jeunes adultes et des femmes qui ont été victimes de violences.



2794 personnes ont proposé *des actions leurs paraissant essentielles pour lutter contre les violences faites aux femmes*. Nous avons réuni ces propositions en

7 domaines. Les domaines d'action prioritaires aux yeux des répondant.e.s sont clairement la prévention, l'éducation et la communication, qui sont mentionnées par une très large majorité.

L'amélioration du suivi des victimes est également très fréquemment évoquée. Comparativement, les attentes portant sur les forces de l'ordre et la justice, si elles sont mentionnées par plus de la moitié des répondant.e.s, sont légèrement en retrait ; tout comme le durcissement des sanctions judiciaires. Enfin, la création de structures d'hébergement d'urgence et l'accroissement du soutien financier aux associations sont peu mentionnés, ces thématiques regroupent entre 8% et 7% chacune.

Actions de prévention/éducation	80%
Amélioration du suivi des victimes	61%
Amélioration de l'accueil et de la réactivité des services de Police/Gendarmerie	58%
Opérations de communication	56%
Durcissement des sanctions judiciaires	55%
Création de structures d'hébergement	8%
Accroissement du soutien financier aux associations	7%
TOTAL	100%

Quelques propositions illustratives :

Actions de prévention/éducation : prévention, éducation, formation, sensibilisation, valeurs, normes, écoles...

n°2043: "Prévention auprès des écoles / universités / entreprises / prisons / regroupement de communes et quartiers (un stand contre les violences faites aux femmes dans la foire à l'andouillette, ça fait pas si tâche que ça) + plus de communication sur les contacts d'aides"

Opérations de communication : publicité, web, tracts, vidéos chocs, manifestations, affiches...

n°2072: "Prévention, action de rue, spot TV (pour que les personnes elles-mêmes victimes en soient conscientes) et des informations sur un accompagnement possible (quels acteurs peuvent aider?)"

Amélioration du suivi des victimes : suivi des victimes, associations, aide, remboursements des frais...

n°152: "Aide grâce au numéro, un suivi psy gratuit ainsi que beaucoup d'écoute et de soutien, des foyers pour aider à recommencer une nouvelle vie"



Amélioration de l'accueil et de la réactivité des services de polices et gendarmerie : gendarmerie, police, forces de l'ordre, plaintes, accueil, prendre au sérieux...

n°62: "former les forces de l'ordre à écouter les victimes et ne pas ignorer/minimiser ce qu'elles ont vécu » .

Durcissement des sanctions judiciaires : justice, sanction, peine, laxisme, prison, bracelet électronique...

n°483: "de très lourdes amendes, de très lourdes peines de prison ou internement en hôpital psychiatrique, mesures d'éloignement et de sécurité,

Création de structures d'hébergement : hébergement d'urgence, hôtel, foyer, structure d'accueil... n°1568:"logement d'urgence en quantité plus importantes avec une prise en charge de la personne sur le plan social et psychologique, avoir des structures avec des professionnels formés."

Accroissement du soutien financier aux associations : aides financières, budget, subvention... n°486:"Déblocage de moyens financiers accrus et constants chaque année à destination de tous les acteurs de prévention et d'aide sur ce sujet (redonner des moyens au planning familial par exemple)..."

Quelques propositions qui se démarquent :



- Bannir les films érotico-pornographiques afin de permettre aux jeunes d'aborder autrement la sexualité
- Inciter les médecins du travail et médecins traitants à contrôler par questionnaire ou par observations corporelles afin de prévenir les potentielles violences subies (ce sont les seuls qui peuvent voir ces femmes nues ou presque, tous les coups n'étant pas dissimulables)
- Rendre visible les auteurs : fichier de rue

EN BREF

- 1) Education et prévention sur les violences faites aux femmes sont nécessaire dès le plus jeune âge (à travers les lieux d'éducation, les réseaux sociaux ou les cours d'EPS par exemple)
- 2) Multiplier la communication autour des violences conjugales (informer-prévenir-aider)
- 3) Mieux appliquer les lois, former davantage les forces de l'ordre pour lutter contre ce type de violence.



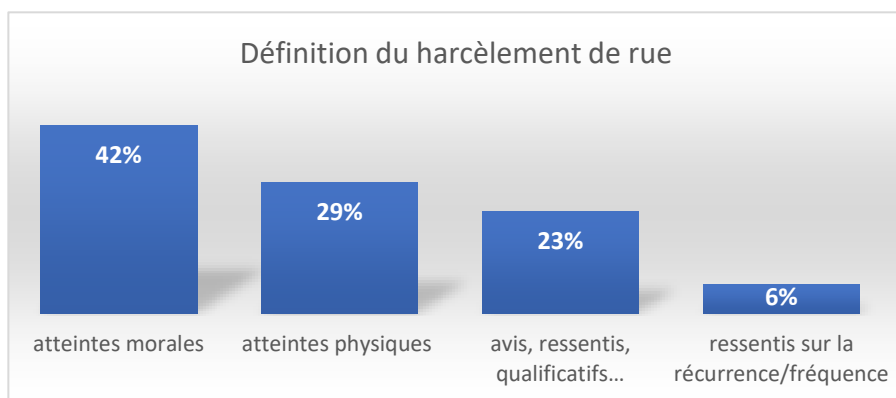
LE HARCELEMENT DE RUE





4668 personnes ont proposé *une définition de ce qu'ils entendent par « harcèlement de rue »*. Nous avons réuni ces réponses en 4 axes.

Dans les réponses, il apparaît clairement que les personnes entendent deux manières de répondre à la question. Deux tiers des répondants donnent une définition de ce qu'est le harcèlement de rue, le dernier tiers donne son ressenti. Concernant la définition, pour les répondant.e.s, le harcèlement de rue relève davantage d'une atteinte morale (à travers des mots) que d'une atteinte physique (à travers des gestes).



Quelques propositions illustratives :

Atteintes physiques : gestes déplacés, attouchements, bousculades, frottements, mains baladeuses, tripoter, agressions sexuelles, viols...

Atteintes morales : insultes, menaces, interpellations, alpaguer, propos grossiers, réflexions, commentaires, dénigrement, intimidations, provoquer, traiter, moquer...

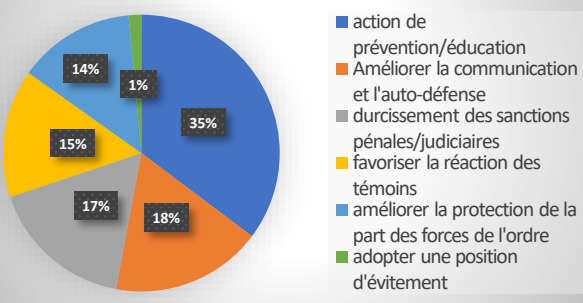
Leurs avis, ressentis, qualificatifs : intolérable, insupportable, hantise, angoisse, honteux, terrifiant, pathétique, inutile, pitoyable, des animaux, incompréhensible...

Leurs ressentis sur la récurrence/fréquence : souvent, quotidien, courant, fréquent, permanent, commun...



3839 personnes ont proposé *des actions pour lutter contre le harcèlement de rue*. Nous avons réuni ces propositions en 6 domaines. Le domaine d'action prioritaire pour les répondant.e.s relève de la prévention, l'éducation puisqu'ils sont mentionnés par 35% des individus. L'amélioration de la communication et de l'autodéfense ainsi que le durcissement des sanctions pénales et judiciaires font partie de la seconde et troisième priorités des répondant.e.s pour palier au harcèlement de rue. L'idée de favoriser la réaction des témoins ainsi que d'améliorer la protection de la part des forces de l'ordre sont les deux autres principales thématiques proposées par les répondant.e.s. Enfin, une infime partie de la population, soit 1% propose d'adopter une position d'évitement pour lutter contre ce phénomène.

Actions les plus fréquemment mentionnées contre le harcèlement de rue



Quelques propositions illustratives :
Action de prévention/éducation : éduquer, faire prendre conscience, respect mutuel, apprendre le consentement...

n°1221: "Éduquer les garçons différemment et leur apprendre le respect du consentement, de la prévention. Faire comprendre aux filles que dire non est normal. Responsabiliser les gens et ne pas prendre cela pour acquis, la prévention doit s'effectuer jusqu'à l'âge adulte car des adultes n'en ont toujours pas conscience aujourd'hui"

Favoriser la réaction des témoins : s'interposer, solidarité, défendre, raccompagner, dénoncer, protéger...

n°2340: "Mettre en place un numéro de téléphone pour que les témoins aient un moyen de prévenir les autorités compétentes, et que la victime puisse avoir de l'aide rapidement // les témoins de harcèlement doivent intervenir pour aider la victime (bienveillance) //"

Améliorer la communication et l'auto-défense : sensibiliser, applications, numéro d'appel, caméra, spray poivre....

n°12: "Mettre plus d'affiches dans l'espace public pour interpeller/culpabiliser les éventuels auteurs de harcèlement (ce genre de campagnes est souvent fait lors d'événements tels que les ferias de Bayonne par exemple ou la fête de la musique) - Faire des campagnes sur le même modèle sur les réseaux sociaux/youtube... - Améliorer l'éclairage des rues en ville la nuit, plus de caméras..."



Durcissement des sanctions pénales/judiciaires : plainte, amende, sanction, interdire, prison...

n°1836: "instaurer une loi avec une échelle de degrés de punitions (1° - avertissement, 2° - amende, 3° - prison en cas de récidive)"

Améliorer la protection de la part des forces de l'ordre : patrouiller, brigades civiles, ne pas banaliser...

n°1831: "Installation de dispositifs de vidéo surveillance, même dans les petites villes, bourgs. Agent de sécurité, de police en contrôle/surveillance permanent À PIED."

Adopter une position d'évitement : ignorer, éviter, marcher vite, baisser la tête, ne pas regarder...

n°1713: "ignorer les harceleurs car tout intérêt qui leur est porté ne fait qu'amplifier leur sentiment de supériorité"

Quelques propositions qui se démarquent :

- Apprendre la self défense (dès les cours de sports au collège)
- Créer des espaces spécialisés pour les sans domicile fixe (souvent harceleurs et harcelés)
- Instaurer des lieux de refuges si l'on se sent suivi/en danger (bars, restaurants volontaires recensés sur une application)
- Déployer plus de femmes policières en civil (pour « attraper » en flagrant délit les harceleurs)



EN BREF

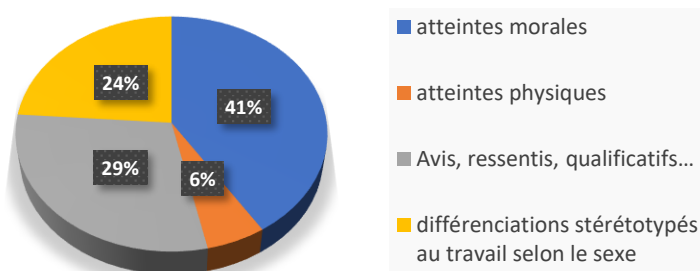
- 1) Le harcèlement de rue est principalement qualifié comme une atteinte morale.
- 2) La principale solution pour lutter contre le harcèlement serait de prévenir et éduquer les individus.
- 3) A part presque égale, les enquêtés.e.s estiment qu'il faut renforcer la communication, les peines encourues et faciliter l'intervention des témoins, la présence des forces de l'ordre sur le terrain.
- 4) L'apprentissage de l'auto-défense et l'ouverture de lieux publics de refuges (bars-restaurants) comme pistes d'outils de lutte.



La réalisation du questionnaire a permis de différencier le harcèlement sexuel et sexiste au travail. Ainsi, nous pouvons statistiquement observer les domaines associés à chacune de ces définitions par les répondants.

3533 personnes ont proposé *une définition du harcèlement sexiste au travail*. Nous avons réuni ces propositions en 4 domaines. Dans les réponses, il apparaît clairement que les personnes entendent deux manières de répondre à la question. Certains donnent une définition de ce qu'est le harcèlement sexiste au travail, d'autres donnent leurs ressentis. Ainsi, nous pouvons définir que plus de 4 répondant.e.s sur 10 estiment que le harcèlement sexiste relève d'une atteinte morale (à travers des mots); à contrario, une minorité pense que cela relève d'une atteinte physique (à travers des gestes). Enfin, près d'un quart des répondant.e.s exprime que cet acte traduit une différenciation stéréotypée au travail selon le sexe (différence de salaire, de tâches confiées...). Concernant les personnes ayant compris la question sous forme d'expression de ressentis (plus de 3 individus sur 10) elles ont exprimé leurs ressentis à travers des adjectifs qualificatifs.

Définition du harcèlement sexiste au travail



Quelques propositions illustratives :

Atteintes morales : remarques, propos, réflexions, insultes, dévaloriser, reprocher, chantage, intimider, pression, surnoms, allusions...

Atteintes physiques : gestes, attouchements, mains, violences sexuelles, peloter...

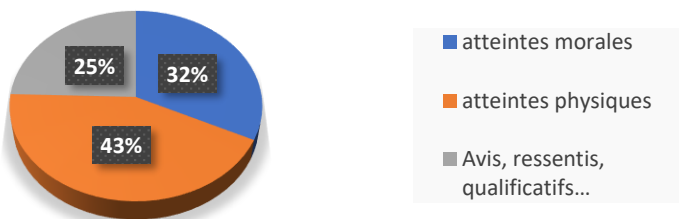
Différenciations stéréotypé.e.s au travail selon le sexe: abus de pouvoir, différence de sexe, faire le café, faire le ménage, faire les photocopies, tâches différentes, salaire différent, préjugés, promotions...

Avis, ressentis, qualificatifs...: lâche, pitoyable, désagréable, incivilité, déshumain, fatiguant, pénible, absurde...



3214 individus ont proposé une *définition du harcèlement sexuel au travail*. Nous avons réuni ces réponses en 3 domaines. Là encore, il apparait que les personnes entendent deux manières de répondre à la question. Certains donnent une définition de ce qu'est le harcèlement sexuel au travail et un quart donnent leurs ressentis. En moyenne, les répondant.e.s estiment que le harcèlement sexuel résulte davantage d'atteintes physiques que morales. Un.e répondant.e sur quatre a donné son ressenti sur cette forme de harcèlement.

Définition du harcèlement sexuel au travail



Quelques propositions illustratives :

Atteintes morales : avances, menaces, intimidations, mimes, humiliations, sous-entendus, drague, rabaïsser, faire comprendre...

Atteintes physiques : attouchements, peloter, violences sexuelles, masser, relations sexuelles, promotion canapé...

Avis, ressentis, qualificatifs : abus de pouvoir, soumission, fréquent, répugnants, intolérable, odieux, sauvage, abominable, illégal, impardonnable....

2961 personnes ont proposé des *actions pour lutter contre le harcèlement (sexiste et sexuel) au travail*. Nous avons réuni ces propositions en 5 sphères. Concernant le harcèlement sexiste et sexuel au travail, la priorité pour les répondant.e.s est d'améliorer l'information et la prévention. La seconde priorité, citée par près d'une personne sur quatre est de sanctionner davantage l'auteur des faits puis d'améliorer la protection et l'accompagnement des victimes (20% des répondants). Enfin, les répondant.e.s ont émis au même taux (12% chacun) qu'il serait bien d'impliquer davantage l'employeur et de modifier l'organisation du travail pour palier à ce type de harcèlement).

améliorer l'information, la prévention	1884	32%
sanctionner l'auteur des faits	1379	23%
Améliorer la protection et l'accompagnement des victimes	1239	21%
Impliquer davantage l'employeur	740	12%
Modifier l'organisation du travail	735	12%
TOTAL	5977	100%



Quelques propositions illustratives :

Améliorer l'information, la prévention : formations, séminaires, conférences, affiches, campagnes...

n°1090: "Faire de la prévention pour pousser à dénoncer ces comportements, développer les cellules d'aide et d'écoute sur le lieu de travail, proposer des formations de sensibilisation aux employé.e.s"

Améliorer la protection et l'accompagnement des victimes : cellule d'écoute, prise en charge psychologique, garantie de ne pas perdre son emploi...

n°44: "-ligne spécifique d'écoute pour harcèlement au travail ; chat en ligne avec conseillers proposant des solutions ; des permanences juridiques par exemple une fois dans le mois sur le lieu de travail ou à l'hôpital ou la mairie par exemple pour que la parole puisse se libérer, les victimes en parler ; interventions de professionnel.le.s destinés à faire de la prévention sur le lieu de travail en proposant par exemple des jeux de rôles"

Sanctionner l'auteur des faits : dénoncer, licencier, mettre sous surveillance, mise à pied...

n°70: "1-Mise en place de sanctions sévères jugées très rapidement sans attendre les délais interminables de la justice. Circuit spécifique court de jugement et suivi psychologique obligatoire de l'auteur. 2- Porter le délit à la connaissance de toute personne qui sera amenée plus tard à travailler avec le harceleur après son jugement

Impliquer davantage l'employeur : employeur, contrôler, surveiller, intervenir, réagir...

n°2897: "Une amende pour les harceleurs et les patrons qui sont en charge de l'équipe, si celui-ci a été mis au courant, mais n'a rien fait. Cela forcerait les chefs d'équipes/patrons/employeurs à tenir leurs équipes."

Modifier l'organisation du travail : pas de chef unique, parité, égalité, salaires égaux, fin hiérarchie pyramidale...

n°54: "1. Egalité de traitement et de salaires hommes/femmes à travail égal ; 2. Parité des postes à haute responsabilité au sein des entreprises ; 3. Prévention (jeux de rôle notamment) associant l'ensemble des personnels d'une entreprise (PDG et VP, cadres, ouvriers...)"

Quelques propositions qui se démarquent :



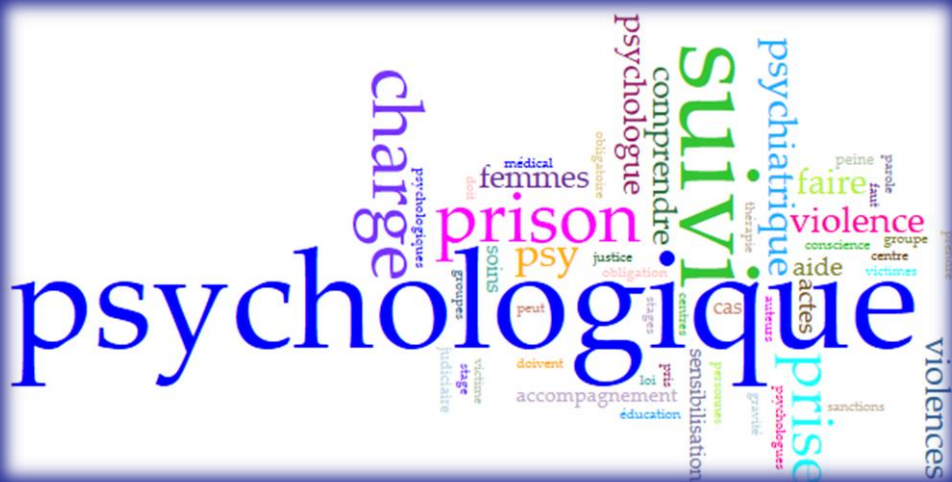
- Créer des boîtes à confidences au sein des entreprises (dans un lieu sécurisé et une personne impartiale pour l'ouvrir)
- Organiser davantage de réunions pour prévenir les risques du harcèlement (psychologiques ; peines...)
- Ne plus inscrire le sexe sur les Curriculum vitae

EN BREF

- 1) Le harcèlement sexiste est défini par 4 répondants sur 10 comme une atteinte morale, à travers des mots, ils sont motivés par une différence de sexe.
- 2) Le harcèlement sexuel est défini par 4 répondants sur 10 comme une atteinte physique, à travers des gestes, ces actes sont également motivés par une différence de sexe.
- 3) Il est important de signaler qu'il reste une forte méconnaissance de la différence entre le harcèlement/agression et sexuel/sexiste.
- 4) Pour limiter le harcèlement sexuel et sexiste, il est proposé d'améliorer l'information et la prévention, de sanctionner davantage les auteurs et de protéger et accompagner davantage les victimes.

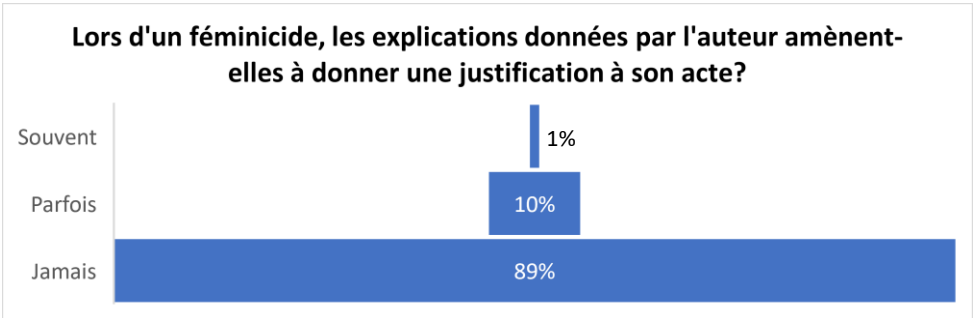


LES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES

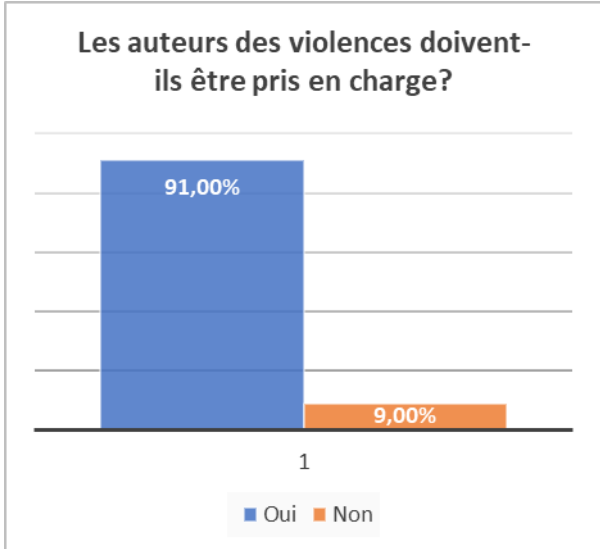




Parmi les questions fermées du questionnaire, nous avons pu définir que lorsqu'un féminicide est commis, près de 9 personnes sur 10 estiment que *les explications données par l'auteur ne permettent pas de justifier l'acte commis*, et ce, quel que soit le sexe, l'âge et le lieu de vie des répondant.e.s.



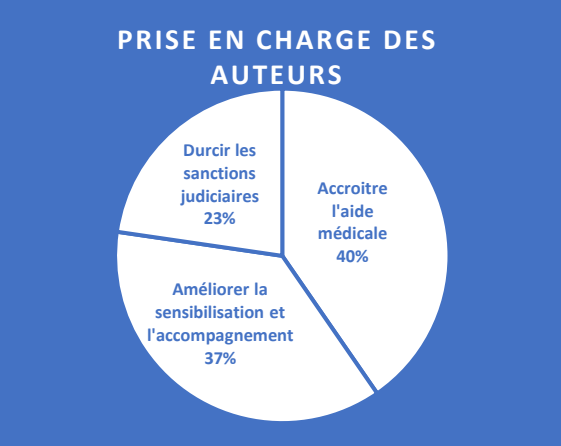
Parmi les enquêté.e.s dans le cadre de ce questionnaire, 9 personnes sur 10 pensent que *les auteurs de violences faites aux femmes doivent être pris en charge*, et ce, quel que soit le sexe et l'âge des répondant.e.s.





3777 personnes ont proposé *des actions pour l'accompagnement des auteurs de violences*. Nous avons réuni ces propositions en 3 domaines.

Les domaines d'action prioritaire dans la prise en charge des auteurs de violences concernent majoritairement le souhait d'accroître l'accompagnement « médical » des auteurs. Les répondant.e.s estiment aussi qu'il est important d'améliorer la sensibilisation et l'accompagnement des auteurs (une prise de conscience). Enfin, 23% des répondant.e.s estiment qu'il est important de durcir les sanctions judiciaires.



Quelques propositions illustratives :
Accroître l'aide médicale : médecins, aide psychologique, centres spécialisés, thérapie...

n°2998: "Suivi psychologique et thérapeutique, traitements médicaux si existant"

Améliorer la sensibilisation et l'accompagnement : sensibiliser, groupes de paroles, prendre conscience, mise en situation...

n°3744: "Une sensibilisation, une rééducation visant la prise de conscience et apprenant à l'auteur à prendre ses responsabilités, et à comprendre la gravité de ses actes"

Durcir les sanctions judiciaires : convoquer, condamner, peine, amendes, prison...

n°621: "Des sanctions, allant de l'amende à la peine d'emprisonnement selon la gravité de l'acte. Que les auteurs de violence soient réellement jugés et punis pour leurs actes."

Quelques propositions qui se démarquent :



- Des centres spécialisés (pour une meilleure prise de conscience et guérison de cette maladie)
- La mise en situation similaire avec un membre de sa famille du même sexe que la victime (seraient-ils capables de faire la même chose à leur mère ou leur sœur ? Objectif : prise de conscience)
- Davantage de campagnes de prévention/sensibilisation tournées vers les auteurs.

EN BREF

- 1) **9 personnes sur 10 estiment que les justifications données par les auteurs ne permettent pas de justifier leur acte et que les auteurs de violences doivent être pris en charge.**
- 2) **Une majorité des répondant.e.s jugent que la prise en charge des auteurs doit pouvoir se perfectionner grâce à l'accompagnement médical et la sensibilisation des auteurs.**



LES CO-VICTIMES (les enfants) DE VIOLENCES CONJUGALES





Sur les 5848 répondants, près de *97% des individus pensent que les enfants sont également victimes dans le cadre des violences conjugales*

La quasi-totalité des individus interrogés pensent qu'il est implicitement nécessaire de protéger les femmes mais également les enfants. La notion d'enfant co-victime est clairement identifiée sauf pour 34 individus (ce qui n'est pas significatif).

Dans le cadre des violences conjugales, pensez-vous que les enfants soient également victimes ?		
Réponses	Effectifs	Pourcentages
Oui	5657	96,70 %
Non	34	0,60 %
Ne sais pas	157	2,70 %

Par ailleurs, grâce à la question suivante ayant réuni autant de réponses, nous pouvons remarquer que parmi ceux qui estiment que les enfants sont également victimes des violences, *93,9% pensent que les enfants devraient eux aussi être pris en charge* (5,5% ne savent pas et 0,6% pensent que cette mesure n'est pas nécessaire).

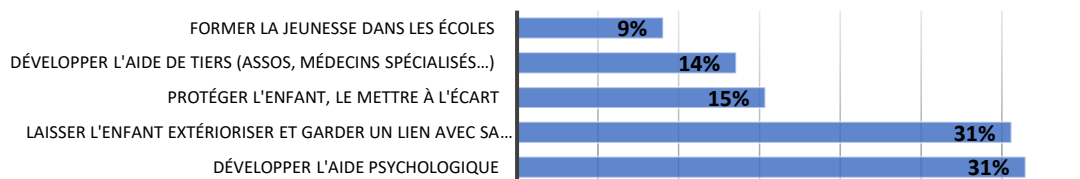
Si oui, doivent-ils être pris en charge ?		
Réponses	Effectifs	Pourcentages
Oui	5466	93,90 %
Non	34	0,60 %
Ne sais pas	323	5,50 %



3753 personnes ont proposé *des actions pour l'accompagnement des enfants co-victimes des violences conjugales*. Nous avons réuni ces propositions en 5 domaines d'actions.

Pour l'accompagnement des enfants co-victimes, 31% des répondant.e.s pensent qu'il est nécessaire que ces derniers aient un suivi psychologique. La même proportion pense qu'il est important que les enfants s'expriment tout en gardant un lien avec leurs proches (victime des violences, grands-parents...). 15% des répondant.e.s estiment qu'il est nécessaire de protéger davantage l'enfant, de le mettre à l'écart de l'auteur des violences (ce qui est peu). Quasiment la même proportion de répondant.e.s estiment qu'il faut développer l'aide de tiers dans l'accompagnement de cette population (associations, médecins spécialisés, assistants sociaux...). Enfin, pour 9% (seulement), il est indispensable de former la jeunesse à ces questions à l'école.

Accompagner les enfants co-victimes



Quelques propositions illustratives :

Développer l'aide psychologique : psychologues, thérapeutes, pédopsychiatres...

n°1187: "gratuité suivi psychologique, développement des structures d'accueil et d'écoute, formation des professionnels"

Laisser l'enfant extérioriser et garder un lien avec sa famille : écouter, expliquer, attentif, ne pas laisser les enfants seuls, mère, oncles/tantes, grands-parents...

n°716: " accompagner les aidants/proches (grands parents, oncles/tantes, frères/soeurs, cousins...) pour les aider à accompagner les enfants (les écouter, trouver les mots justes...)"

Développer l'aide de tiers : associations, assistantes sociales, médecins...

n°706: "Consultation d'une assistante sociale ; Consultation avec un médecin et éventuellement envisager une consultation avec leurs professeurs"

Former la jeunesse dans les écoles : repérer, former, prévenir, éduquer, apprendre les numéros d'urgence...

n°2693: "sensibilisation des enfants à l'école, sensibilisation des enseignants afin qu'ils soient plus attentifs à cette thématique"

Protéger l'enfant, le mettre à l'écart : placer, éloigner, protéger, père toxique...

n°1269: "installer le ménage violenté dans une structure adaptée afin que le ménage se reconstruise. Dans certains cas, placement des enfants dans des familles d'accueil ou dans la famille le temps que les choses se stabilisent"



Quelques propositions qui se démarquent :



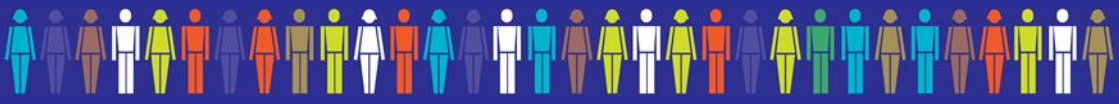
- L'expression artistique et corporelle (objectif : défoulement ; réappropriation de son corps et son esprit)
- En groupe, accueillir la parole avec des enfants qui ont vécu une situation similaire (objectif : observer s'ils jugent la situation qu'ils ont vécu comme normale et s'il existe un risque de reproduction pour leur vie future)

EN BREF

- 1) La notion d'enfants co-victimes est clairement identifiée puisque plus de 9 personnes sur 10 estiment que les enfants sont également victimes dans le cadre de violences conjugales et qu'ils doivent également être pris en charge
 - 2) Les priorités pour l'accompagnement de ces enfants résident principalement dans un soutien psychologique et dans le maintien d'un lien familial (éviter les foyers et favoriser la vie avec un membre de la famille (oncle/tante, grands-parents, parent victime...))
-



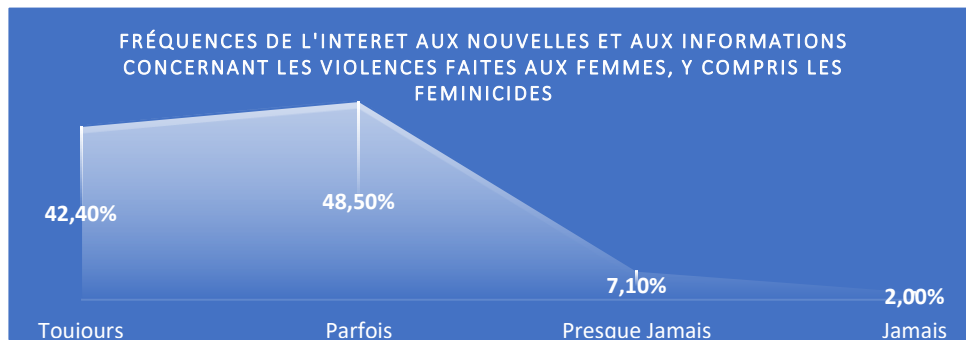
NIVEAU D'INFORMATION DES VIOLENCES





Sur un total de 5829 répondant.e.s, plus de *90% des répondants portent un véritable intérêt aux informations de violences faites aux femmes.*

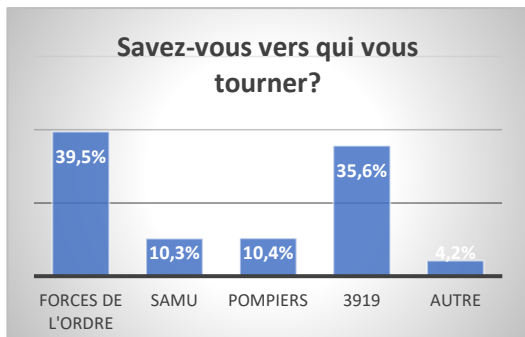
Seulement 1 répondant.e sur 10 déclare ne presque jamais ou ne jamais s'intéresser aux nouvelles et aux informations qui concernent les actes de violences contre les femmes y compris les féminicides. Au sein de ces individus, les femmes sont plus nombreuses à y porter un véritable intérêt, en déclarant toujours s'y intéresser (46,7% contre 28% pour les hommes). Par ailleurs, plus les répondant.e.s sont âgé.e.s, plus elles/ils déclarent « toujours » s'intéresser aux informations sur les violences (75,5% pour les plus de 60 ans contre 37,7% pour les moins de 25 ans).



4/10 des répondant.e.s en cas de violences disent contacter en premier les forces de l'ordre (police, gendarmerie). 3,5/10 des personnes composent le 3919. Enfin, 2/10 appellent les professionnel.le.s urgentistes de la santé (pompiers, SAMU).

Les femmes, connaissent davantage que les hommes le 3919, le numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage, aux témoins et aux professionnel.le.s que les hommes. Les hommes feraient davantage appel à la police que les femmes.

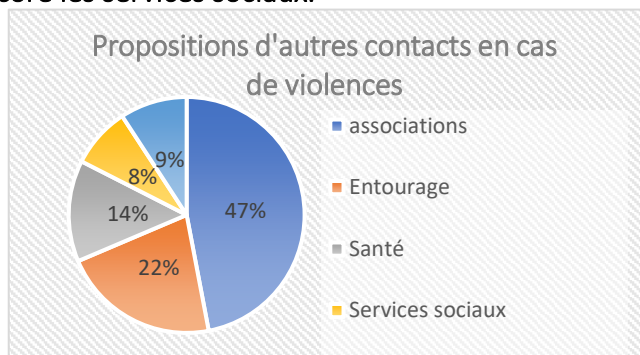
Il semble important de noter que les forces de l'ordre sont les premiers à être contacté, bien que dans l'ensemble des réponses ouvertes, de nombreuses critiques ont pu être constater envers ces derniers (principalement sur leur manque de formation et d'écoute sur ces diverses thématiques).



	Femmes	Hommes
FORCES DE L'ORDRE	38,2%	44,1%
SAMU	10,4%	10,2%
POMPIERS	10,5%	10,1%
3919	36,6%	31,9%
AUTRES	4,3%	3,6%
Total	100%	100%



Suite à la question précédente, *576 répondants indiquent faire appel à d'autres instances dans le cadre de violences conjugales*. Les individus font ou feraient en règle générale appel au réseau, à des services locaux dans leurs démarches. Dans ces instances à échelle locale on retrouve tout d'abord les associations, l'entourage, des professionnel.le.s de santé (psychologue, médecin traitant...) ou encore les services sociaux.



LECTURE GRAPHIQUE :

Si l'on étudie un classement par nombre d'occurrences des réponses ; les associations arrivent en première position, elles sont citées 271 fois (47%) dont 176 fois où le nom d'une association a été donné (environ 30 associations recensées). Les plus nommées sont très majoritairement le CIDFF-Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (61 fois) et l'association France victimes 37(39 fois).

Les seconds soutiens représentent l'entourage et la famille (cités 124 fois). Ces derniers sont présentés principalement comme un soutien psychologique aux victimes.

Pour le troisième type de contact, environ 80 individus disent faire appel à d'autres professionnels de la santé que les pompiers et le SAMU. Pour signaler des violences ou tenter de se reconstruire, ils peuvent demander un soutien à d'autres instances telles que les psychologues, psychiatres, thérapeutes, médecins généralistes, les infirmier.e.s, urgentistes, SOS médecin...

Enfin, 48 répondant.e.s disent se tourner vers les services sociaux ou précisément une assistante sociale

A NOTER :

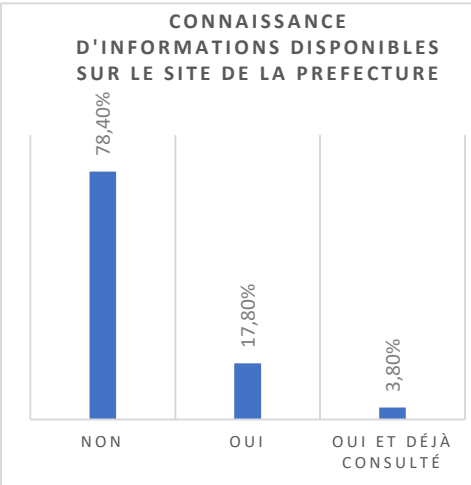
11 répondant.e.s estiment que dans le cas de violences le meilleur comportement à adopter est de rester dans le silence ou de se débrouiller seul.e.s.

Par ailleurs, 49 critiques envers les forces de l'ordre ont été recensées pour cette question.



5602 répondant.e.s ont répondu à la question « savez-vous que des informations départementales sur la prévention et la lutte contre les violences sont accessibles sur le site de la préfecture d'Indre-et-Loire ? ».

Les informations départementales sur la prévention et la lutte contre les violences étant accessibles sur le site de la préfecture d'Indre-et-Loire, sont peu consultées puisque 78,4% n'ont pas connaissance de l'existence de ces pages. La plupart des répondant.e.s ayant moins de 25 ans, sont majoritairement ceux qui ne connaissent pas cet outil. Or, ce sont souvent les plus habiles sur les technologies de l'information et de la communication. Ainsi, il est essentiel de travailler sur cet axe.



	Oui	Oui et déjà utilisé	Non
<25 ans	14,1%	2,7%	83,2%
25-40 ans	18,9%	4,7%	76,4%
41-60 ans	26,5%	7,2%	66,3%
>60 ans	30,6%	6,3%	63,2%
Total	17,30%	3,81%	78,89%

EN BREF

- 1) 9 répondants sur 10 s'intéressent « toujours » ou « parfois » aux informations portant sur les violences faites aux femmes.
- 2) En cas de violences, la majorité des interrogés ferait appel à la police puis au 3919
- 3) 10% des répondant.e.s ont donné d'autres contacts à joindre en cas de violences, la moitié correspond à des associations.
- 4) Méconnaissance de l'existence d'informations disponibles sur le site de la préfecture.



Le questionnaire :

1 - Vous êtes : une femme / un homme

2 - Indiquez votre tranche d'âge : moins de 25 ans / entre 25 et 40 ans / entre 41 et 60 ans / plus de 60 ans

3 - Résidez-vous ? En zone urbaine / En zone rurale

4 - Avez-vous déjà subi des violences au cours de votre vie (selon les définitions données dans la présentation du questionnaire) : Oui / Non / Je ne sais pas

Si oui, sous quelles formes ?

5 - Vous intéressez-vous aux nouvelles et aux informations qui concernent les actes de violences contre les femmes, y compris les féminicides ? Toujours / Parfois / Presque jamais / Jamais

6 - Connaissez-vous des personnes victimes de violences ? Oui / Non

7 - Savez-vous quoi faire et vers qui vous tourner ? le 17 : police/gendarmerie / le 15 : SAMU / le 18 : les pompiers / le 3919 : numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage, aux témoins et aux professionnels (numéro hors urgence) / autre
Si autre, merci de préciser

8 - Vous est-il déjà arrivé de ne pas signaler des violences faites aux femmes ? Oui / Non

9 - Que pourrait-on faire pour que les témoins ou victimes sachent à qui s'adresser ?

10 - Pensez-vous que les auteurs de violences faites aux femmes doivent être pris en charge ? Oui / Non

11 - Si oui, que proposez-vous ?

12 - Quand un féminicide est commis, les explications données par l'auteur vous amènent-elles à trouver une justification à son acte. Souvent / Parfois / Jamais

13 - Dans le cadre des violences conjugales, pensez-vous que les enfants soient également victimes ? Oui / Non / Ne sais pas

14 - Si oui, doivent-ils être pris en charge ? Oui / Non / Ne sais pas

15 - Pouvez-vous faire 3 propositions pour l'accompagnement des enfants ?

16 - le harcèlement de rue ou dans l'espace public, pour vous c'est quoi ?

17 - pouvez-vous faire 3 propositions pour lutter contre le harcèlement de rue

18 - comment définiriez-vous le harcèlement sexiste au travail

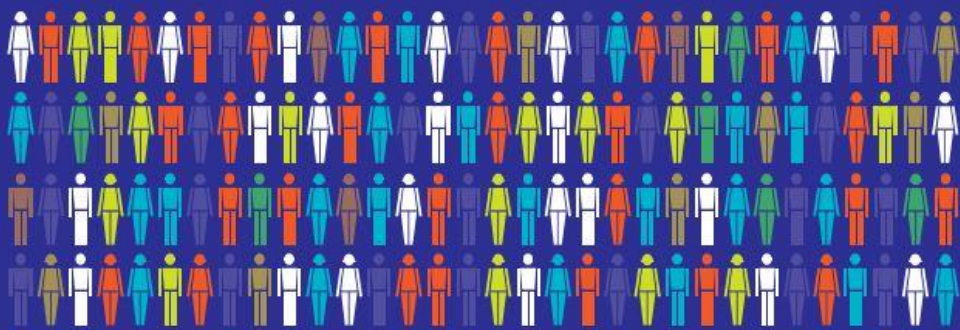
19 - comment définiriez-vous le harcèlement sexuel au travail

20 - Pouvez-vous faire 3 propositions pour prévenir le harcèlement sexiste et sexuel au travail ?

21 - Pouvez-vous faire 3 propositions sur la prévention et l'éducation auprès des jeunes qui permettraient de mieux lutter contre les violences faites aux femmes ?

22 - Merci de formuler 3 ou 4 actions vous paraissant essentielles pour lutter contre les violences faites aux femmes

23 - savez-vous que des informations départementales sur la prévention et la lutte contre les violences sont accessibles sur le site de la préfecture d'Indre-et-Loire ? Oui / Oui et j'ai déjà consulté le site / Non



Moyens de lutter contre les violences faites aux femmes, le harcèlement de rue, le harcèlement au travail, les auteurs des violences conjugales, les co-victimes des violences conjugales ainsi que le niveau d'information des violences sont des thématiques abordées dans ce rapport. Ce dernier résume les réponses de 5854 personnes d'Indre-et-Loire ayant répondu à 23 questions dont 12 ouvertes (réponses libres).

<http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Politiques-publiques/Droits-des-femmes-et-egalite-entre-femmes-hommes>

APPELEZ LE

3919

*appel anonyme et gratuit

stop-violences-femmes.gouv.fr / arretonslesviolences.gouv.fr

17

POLICE

GENDARMERIE

18

POMPIERS

15

SAMU

112

URGENCES

